

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Coteau Fleuri

30 août 2017, à 18h30

Salle des maîtres du Collège de Coteau Fleuri

- Parents :** Boschetti Olivier (BO), Da Silva David (DSD) et Turin Bertschy Mélanie (TBM)
- Professionnels :** Blanc Christine (BC), Lugon Isabelle (LI), Schiltknecht Lise (SL) et Zryd Centelighe Claude (ZCC)
- Organisations :** Diday Isabelle (DI), Essmaali Béchir (EB), Pupet Patrick (PP) et Walefack Mbamitat Didier (WMD)
- Autorités politiques :** Sax Susan (SX)
- Invités :** Costa-Rubin Isabelle (CRI),
- Excusés/absents :** Concha Alfonso (CA), Donze Manuel (DM)

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 21.06.2017
3. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction
4. Rentrée scolaire – retour des différents quarts
5. Avancée SC Règlement d'établissement
6. Avancée SC Assemblée de parents
7. Conseil des Etablissements lausannois : délégué CET de Coteau Fleuri
8. Date et lieu de la prochaine séance
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (OJ)

DSD, Président de la Commission, donne la parole aux membres présents. SX souhaite présenter un point à l'ordre du jour, dans les divers (tenue d'apéro-débats). Aucun autre membre n'a de remarques à formuler au sujet de l'OJ, qui est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 21 juin 2017

Tous les membres ont reçu un exemplaire du PV de la séance du 21 juin 2017.

Le PV est passé rapidement en revue.

L'option modification par doodle est abandonnée.

Pt 4 : art 27 : cet article a été remanié et il n'y a plus qu'un seul alinéa.

Pt 9 : DM est en réalité membre de la « Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande »

D'une manière générale : changement du diminutif pour Mme Susan Sax : SX.

Pour le reste, aucune autre remarque n'est faite au sujet de ce PV, qui est accepté à l'unanimité.

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



3. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction

La Commission s'assure que tous les membres du quart parent ont un/des enfants scolarisés au sein du Collège Coteau-Fleuri. Tel est bien le cas.
Delphine Grandmottet sera relancée par DSD quant à sa participation à la présente Commission.

4. Rentrée scolaire – retour des différents quarts

CRI évoque plusieurs récriminations de parents lors de la rentrée (volonté de changement de collège et/ou de classes). Elle rappelle que les souhaits particuliers, motivés, doivent être communiqués à la Direction.

DSD évoque un formulaire informatif portant sur « les devoirs accompagnés ». Les élèves inscrits à l'APEMS, y compris au Val d'Angrogne, font leurs devoirs au sein même de l'APEMS du collège. Il y a un flou pour les élèves et les parents au sujet des devoirs accompagnés. Une idée serait de faire une soirée d'information au mois de juin, pour l'année scolaire prochaine.
Aucune autre remarque n'est présentée.

5. Avancée SC Règlement d'établissement

Le Règlement a été validé, sans commentaires particuliers, par la Conférence des maîtres le 17 août 2017. Il sera prochainement envoyé au Département.

Les articles pouvant être illustrés par les élèves ont déjà été choisis (cf. PV de la séance du 21 juin 2017, pt. 6). Il convient de les remettre aux enseignants assez rapidement.

La Commission se met d'accord sur le processus suivant :

Chaque classe recevra les textes de 4 articles à illustrer. Chaque classe devra faire un concours interne et remettre 4 dessins (1 par article). La Commission choisira 2 ou 3 dessins par article. Le jour de l'Assemblée des parents, les dessins seront présentés au public, celui-ci votera pour le dessin devant illustrer in fine chaque article.

Le règlement, une fois avalisé par le Département, devrait être traduit par les soins de la Ville de Lausanne. DSD se renseignera sur cette question.

6. Avancée SC Assemblée de parents

Pour rappel, l'Assemblée aura lieu le 18 novembre 2017, dès 10h00. Un contrat a été présenté : la location de la salle est offerte, le matériel particulier coûtera 260.- (et 200.- de caution). Il est prévu qu'une personne de la Maison d'accueil soit présente. Il convient encore de vérifier que cette personne pourra faire office de technicien.

Il reste donc un budget de 740.- pour les boissons et grignotages. La sous-commission s'en chargera.

Un article sur cet événement est déjà paru dans le dernier numéro du Canard. Le 10 octobre sortira un numéro du Chailléran, il y aura un article sur cette Assemblée.

Une circulaire sera faite par la sous-commission.

Il est décidé que la prochaine Commission aura lieu à la Maison de quartier afin que les membres puissent se faire une idée de l'emplacement. Elle devrait avoir lieu entre le 30 septembre et le 7 octobre. Il faudra que les classes aient remis leurs dessins à cette date.

Les classes cordes joueront quelques morceaux de musique. Il est prévu également qu'un groupe de la Maison de quartier (capoeira ou autre) présentera ses activités.

7. Conseil des Etablissements Lausannois (CEL) : délégué CET de Coteau Fleuri

Il manque un représentant pour le quart associatif. La prochaine séance aura lieu le 23 novembre 2017. PP se propose. Il est élu par acclamation.



8. Date et lieu de la prochaine séance

La date de la prochaine séance sera choisie par sondage doodle, une fois le retour de la Maison de quartier reçu. Elle aura lieu à la Maison de quartier.

9. Divers et propositions individuelles

SX informe les membres avoir mis en place, avec sa collègue Mme Sarra Perrin, un cycle de 4 apéros-débats entre septembre 2017 et juin 2018 sur le thème de l'évolution de la scolarité vaudoise avec pour titre : École Obligatoire - Premier Bilan et Nouvelles Questions. Le premier débat se tiendra le lundi 11 septembre 2017 au Salon Bleu du Casino de Montbenon à Lausanne, de 18:30 à 19:30. Le but est d'y recueillir les impressions et notes essentielles afin de soulever les questions qui nous mèneront au deuxième débat. L'objectif final est de transmettre un bilan complet aux autorités vaudoises à la fin de l'année scolaire 2017-2018, avec, si besoin, des propositions pour améliorer la suite du système scolaire obligatoire.

DSD reprend le projet CAP (cf. procès-verbal de la séance du 21 juin 2017, pt. 9) et informe ZCC des pistes de financement possibles, lui remettant certains documents. ZCC évoque qu'il manque 1'000.- dans le budget pour payer le superviseur. ZCC rappelle en outre que la première rencontre aura lieu la semaine prochaine (6 septembre). Il y a 32 parents, 4 personnes de l'APEMS et environ 12 instituteurs inscrits.

Aucun autre membre n'a de divers et/ou de propositions à présenter.

La séance est levée à : 20h11

Olivier Boschetti

Secrétaire

Lausanne, le 09 novembre 2017

Lausanne, janvier 2018/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch
